

1. LES MATERIELS AGRICOLES ET LES BATIMENTS

4 exploitations sur 10 utilisent un tracteur en 2012

Le niveau de mécanisation de l'agriculture calédonienne s'améliore. Le parc de tracteurs (simple pont et quatre roues motrices) s'est accru de 20,1% depuis 2002. 38,4% des exploitations en utilisent un, alors qu'elles n'étaient que 30,0% en 2002.

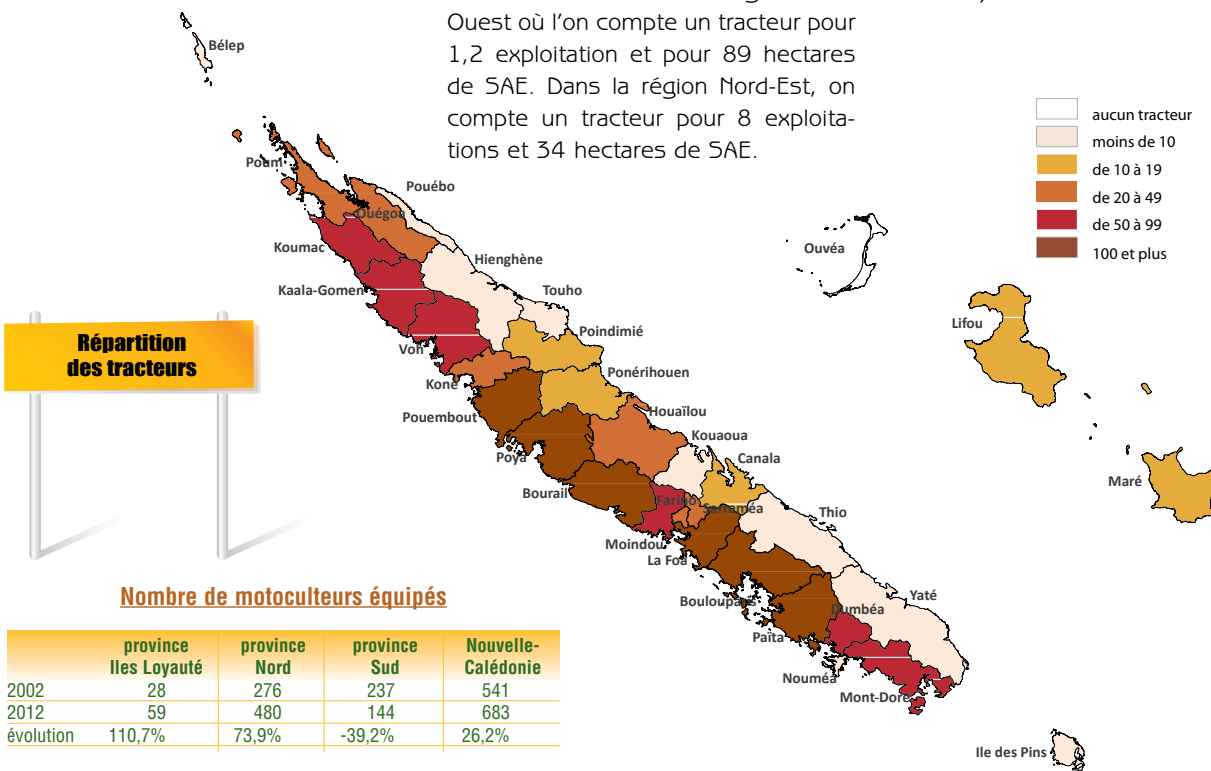
La répartition des tracteurs est très hétérogène. La très grosse majorité (85,8%) des tracteurs se situent sur la côte Ouest, 4 communes de la province Sud, Bourail, Païta, La Foa et Boulouparis, regroupant à elles seules 50,5% du parc calédonien (voir tableau en page 102).

La province des Iles Loyauté ne possède que 1,6% du parc calédonien. Les tracteurs ont une dizaine d'années en moyenne, contre à peine 6 en 2002. Le parc vieillit, ce qui pourrait dénoter un faible renouvellement des engins, mais il reste plus jeune que sur le reste du territoire où les tracteurs ont 13 ans en moyenne. Avec 1 tracteur pour 39 exploitations, la province des Iles Loyauté est peu équipée. En revanche, rapportée à la SAE, le niveau d'équipement est élevé avec un engin pour 11 hectares, alors que cette proportion est d'un pour 57 ha sur le reste du territoire.

En province Nord, les trois quarts des tracteurs se situent dans région Nord-Ouest où l'on compte un tracteur pour 1,2 exploitation et pour 89 hectares de SAE. Dans la région Nord-Est, on compte un tracteur pour 8 exploitations et 34 hectares de SAE.

La province Sud regroupe le plus grand nombre de tracteurs (70,9%). Ils sont presque tous situés dans la région Sud-Ouest, Bourail concentrant plus du quart des tracteurs de la province. On compte un tracteur par exploitation et 53 hectares de SAE en moyenne dans cette région, contre un pour 3,5 exploitations et 6 hectares de SAE dans la région Sud-Est.

15,2% des exploitations disposent d'un motoculteur équipé (en propriété ou non), elles étaient 9,7% en 2002. Cette progression est localisée en province des Iles Loyauté et sur la côte Est de la Grande Terre, le nombre d'exploitations équipées d'un motoculteur ayant diminué ailleurs.



Répartition des tracteurs

Nombre de motoculteurs équipés

	province Iles Loyauté	province Nord	province Sud	Nouvelle-Calédonie
2002	28	276	237	541
2012	59	480	144	683
évolution	110,7%	73,9%	-39,2%	26,2%

Quelques données générales concernant les tracteurs en Nouvelle-Calédonie

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre d'exploitations	1 623	1 216	2 230	1 695	1 721	1 595	5 574	4 506	-19,2%
nombre d'exploitations possédant au moins un tracteur	20	27	365	407	816	924	1 201	1 358	13,1%
nombre d'exploitations utilisant un tracteur	27	50	532	560	1 115	1 122	1 674	1 732	3,5%
nombre de tracteurs	21	31	446	536	1 157	1 383	1 624	1 950	20,1%
nombre d'exploitations pour 1 tracteur	77,3	39,2	5,0	3,2	1,5	1,2	3,4	2,3	-32,7%
superficie agricole entretenue (ha)	524	328	55 358	39 819	84 968	68 946	140 849	109 094	-22,5%
superficie agricole entretenue (ha) par tracteur	24,9	10,6	124,1	74,3	73,4	49,8	86,7	55,9	-35,5%
âge moyen du tracteur (années)	5,9	10,4	13,5	11,8	13,3	13,5	13,4	13,0	-3,0%
puissance moyenne du tracteur (cv)	45	46	60	69	60	65	60	66	10,0%



Evolution du nombre d'exploitations possédant du matériel agricole

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
matériel roulant	128	160	405	432	895	1 057	1 428	1 649	15,5%
dont tractopelle et engin à chenille(1)	1	5	83	106	264	328	348	439	26,1%
dont bêtaillère, van	1	2	57	53	145	190	203	245	20,7%
travail du sol	24	15	276	301	664	721	964	1 037	7,6%
semis, plantation	2	3	61	59	141	176	204	238	16,7%
épandage, traitements sanitaires	12	11	118	96	407	444	537	551	2,6%
débroussaillage	121	850	632	1 124	1 081	1 244	1 834	3 218	75,5%
récolte et stockage	1	3	37	41	104	158	142	202	42,3%
production d'eau (2)	7	40	280	314	692	715	979	1 069	9,2%

Evolution et répartition des hangars et docks

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre de hangars ou docks	97	129	649	489	1 254	1 375	2 000	1 993	-0,4%
nombre d'exploitations concernées	83	119	555	431	931	1 020	1 569	1 570	0,1%
% des exploitations possédant un hangar ou dock	5,1%	9,8%	24,9%	25,4%	54,1%	63,9%	28,1%	34,8%	

Evolution et répartition des bâtiments d'élevage

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre de porcheries	1 876	1 441	461	569	388	362	2 725	2 372	-13,0%
nombre d'exploitations concernées	1 193	1 043	450	481	351	285	1 994	1 809	-9,3%
nombre de poulaillers	35	15	233	229	447	364	715	608	-15,0%
nombre d'exploitations concernées	28	13	196	192	353	251	577	456	-21,0%
nombre de stabulations	0		2	3	26	6	28	9	-67,9%
nombre d'exploitations concernées	0		2	2	12	6	14	8	-42,9%
nombre de bergeries/chêvreries	8	3	6	10	33	29	47	42	-10,6%
nombre d'exploitations concernées	8	3	6	8	26	26	40	37	-7,5%
autre bâtiment d'élevage	24	7	35	29	191	324	250	360	44,0%
nombre d'exploitations concernées	24	4	30	23	96	166	150	193	28,7%

Evolution et répartition des installations destinées à l'élevage

nombre d'exploitations ayant au moins une installation d'élevage :	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
stock yard	3	4	453	238	516	446	972	688	-29,2%
deer yard			6	4	24	22	30	26	-13,3%
piscine de dédicage			192	60	147	79	339	139	-59,0%
couloir d'aspersion			122	95	254	200	376	295	-21,5%
couloir de contention		2	50	88	145	248	195	338	73,3%
bascule			27	25	56	81	83	106	27,7%
Rappel : nombre d'élevages									
nombre d'élevages bovins	241	290	584	355	644	554	1 469	1 199	-18,4%
nombre d'élevages de cerfs			4	6	22	19	26	25	-3,8%

Remarque : parmi les exploitations possédant au moins une installation pour l'élevage bovin, 37 n'avaient pas de bovins sur l'exploitation le jour du recensement. L'exploitant peut avoir abandonné l'élevage bovin, mais il peut également avoir confié temporairement ses animaux à un autre éleveur.

Répartition par province des serres et ombrières(3)

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre d'exploitations ayant une serre ou une ombrière	37	55	68	109	94	153	199	317	59,3%
surface des serres et ombrières (m²)	21 380	31 165	42 115	33 212	277 930	312 640	341 425	377 017	10,4%
surface moyenne (m²)	578	567	619	305	2 957	2 043	1 716	1 189	17,6%

(1) Plusieurs exploitants agricoles ont une autre activité (mine, roulage, travaux du bâtiment...) utilisant des tractopelles et des engins à chenille. Ils peuvent donc utiliser ces engins essentiellement dans le cadre de cette autre activité et occasionnellement dans le cadre de l'exploitation agricole.

(2) Motopompe, électropompe et éolienne.

(3) Les serres, abris hauts, ombrières artificielles et naturelles ont été cumulées car la distinction entre ces différents types d'abri n'a pas toujours été évidente lors du recensement.

Les exploitations sont mieux équipées

Les outils agricoles équipent un nombre d'exploitations plus important en 2012 qu'en 2002 dans les trois provinces.

Les bâtiments dans les exploitations et les installations d'élevage

Les hangars et les docks

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, les nombres de hangars et docks ainsi que d'exploitations en possédant sont identiques à ceux de 2002 (voir tableau en page 104). Le nombre d'exploitations ayant baissé depuis 2002, la proportion d'exploitations équipées de ces bâtiments est passée de 28,1% à 34,8%.

Les bâtiments d'élevage

Parmi les bâtiments d'élevage, la porcherie est la plus répandue. 60,8% se situent sur les Iles Loyauté, mais chacune d'elles abrite 4 porcs en moyenne (hors porcelets) alors que celles de la province Sud en abritent en moyenne 12 fois plus. Les poulaillers sont également moins importants aux Iles Loyauté : ils abritent 191 animaux en moyenne sur les Iles Loyauté contre 819 en province Sud.

Les installations destinées à l'élevage

Globalement, le nombre d'installations pour l'élevage bovin a plutôt diminué, sauf en ce qui concerne les couloirs de contention et les bascules (voir tableau en page 103), suivant ainsi l'évolution du nombre d'élevages bovins et de cerfs. Les élevages disposant d'un stock yard ont, en moyenne, 112 têtes de bovins. Les éleveurs n'en disposant pas ont généralement de petits troupeaux (20 têtes en moyenne).

Les serres et les ombrières

La pratique des cultures sous abris est plus fréquente qu'en 2002. Les surfaces, par contre, ont en comparaison peu progressé (voir tableau en page 105). Les serres et ombrières sont d'abord utilisées pour les cultures florales, puis pour les cultures légumières. Les surfaces importantes relevées en province des Iles Loyauté proviennent des vanilleraies cultivées sous ombrage naturel.



2. IRRIGATION, DRAINAGE

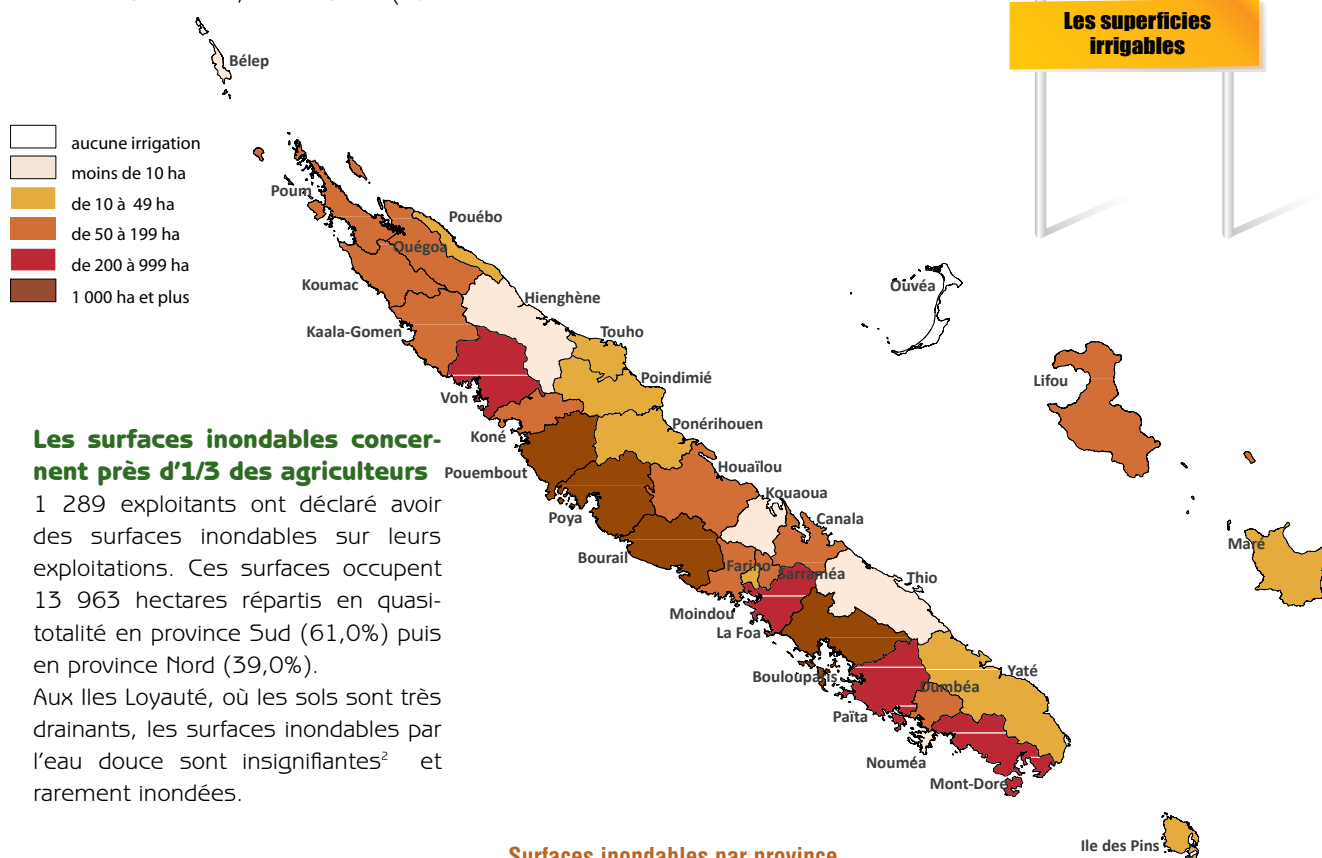
La moitié des cultivateurs irriguent leurs cultures

Le nombre d'exploitations et la totalité des surfaces irrigables sont pratiquement identiques à ceux de 2002. Par contre, 8,7% de la SAU peuvent être irrigués contre 7,0% en 2002.

En 2012, la superficie irrigable¹ totale s'élève à 9 451,4 hectares (voir

tableau en page 106), soit 8,7% de la superficie agricole entretenue. Elle se répartit sur 1 976 exploitations, soit 48,9% de celles cultivant des végétaux. Plus de la moitié des superficies irrigables se situe dans les seules communes de Bourail, Boulouparis et Pouembout.

Parmi les exploitants ayant déclaré des surfaces irrigables, 925 utilisent le réseau municipal, 811 un réseau individuel, 35 un réseau collectif et 205 s'approvisionnent sur plusieurs réseaux. Enfin, 684 exploitants prélèvent l'eau en rivière pour irriguer leurs cultures.



Les superficies irrigables

Les surfaces inondables concernent près d'1/3 des agriculteurs

1 289 exploitants ont déclaré avoir des surfaces inondables sur leurs exploitations. Ces surfaces occupent 13 963 hectares répartis en quasi-totalité en province Sud (61,0%) puis en province Nord (39,0%).

Aux Iles Loyauté, où les sols sont très drainants, les surfaces inondables par l'eau douce sont insignifiantes² et rarement inondées.

Surfaces inondables par province

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre d'exploitations ayant une surface inondable	79	10	1 081	657	652	622	1 812	1 289	-28,9%
surface inondable (ha)	83,2	0,3	8 650,1	5 438,8	9 948,0	8 524,1	18 681,3	13 963,2	-25,3%
dont inondable fréquemment	10,7	0,1	3 128,2	1 285,6	4 970,4	2 358,7	8 109,2	3 644,3	-55,1%
dont inondable rarement	72,5	0,2	5 521,9	4 153,3	4 977,7	6 165,4	10 575,1	10 318,9	-2,4%

Répartition des superficies irrigables par province en 2012

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre d'exploitations	384	293	622	691	924	992	1 930	1 976	2,4%
surface irrigable (ha)	152,8	115,8	2 207,3	2 763,7	7 469,6	6 571,9	9 830,0	9 451,4	-3,9%
superficie agricole entretenue (ha)	524	328	55 357	39 819	84 968	68 946	140 849	109 094	-22,5%
part de la surface irrigable sur la SAE	29,2%	35,3%	4,0%	6,9%	8,8%	9,5%	7,0%	8,7%	

¹ Les superficies irrigables sont celles que l'exploitant peut irriguer avec les moyens dont il dispose au jour de l'enquête. Elles ne doivent pas être confondues avec les surfaces effectivement irriguées au cours des 12 mois précédant l'enquête.

² Les parcelles déclarées inondables se situent toutes sur l'île d'Ouvéa, qui est un atoll corallien, où certaines zones, de très faible altitude, sont sujettes à la remontée d'eau saumâtre.



3. PRATIQUES CULTURALES

Culture hydroponique : une pratique en plein essor

Il s'agit d'une culture de plantes sur milieu artificiel. Encore appelée culture « hors-sol », elle est réalisée soit sur un substrat inerte, soit sans substrat. Cette pratique culturale nécessite une irrigation fertilisante permanente. Elle

est utilisée par les maraîchers et les producteurs de fleurs essentiellement. Encore peu répandue en 2002, cette pratique intéresse 118 exploitants en 2012 sur une surface de 38 hectares. Ce développement bénéficie aux trois provinces (voir tableau en page 105). La culture hydroponique est très

majoritairement utilisée pour la production de cultures légumières ou fruitières sur une surface de 33,0 hectares puis pour les cultures ornementales sur 4,6 hectares, les autres surfaces étant utilisées pour d'autres cultures ne sont pas précisées par le recensement.

Évolution du nombre d'exploitations pratiquant la culture hydroponique

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre d'exploitations	1	2	1	67	12	49	14	118	742,9%
surface (m ²)	100	252	10 000	48 629	120 550	331 246	130 650	380 127	191,0%

Seulement 1 exploitation sur 3 utilise des produits chimiques.

Moins d'exploitations utilisent des engrais chimiques. 18,4% d'entre elles en utilisent contre 21,2% en 2002. Les produits phytosanitaires à

usage agricole sont par contre utilisés plus fréquemment, notamment les herbicides : 23,6% en utilisent contre 16,0% en 2002. 1 491 exploitations, soit une exploitation sur trois, utilise des engrais ou des

produits phytosanitaires chimiques. Dans le même temps, on notera néanmoins que les importations de produits phytosanitaires à usage agricole ont diminué de moitié en dix ans.

Nombre d'exploitations utilisant des intrants (engrais, amendements, pesticides, tiquicides et vermifuges)

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
des engrais chimiques	46	40	379	235	759	556	1 184	831	-29,8%
des amendements naturels	15	270	60	164	326	680	401	1 114	177,8%
des pesticides chimiques	40	49	509	556	547	674	1 096	1 279	16,7%
des pesticides naturels	10	17	19	34	20	109	49	160	226,5%
des tiquicides et vermifuges		5	388	296	445	567	833	868	4,2%

La culture dite « biologique » : 2% des surfaces agricoles entretenues sont concernées

L'agriculture biologique repose sur un système de certification régi par une réglementation. En Nouvelle-Calédonie, bien que des chartes existent au sein d'associations de producteurs, l'agriculture biologique n'a pas de référence réglementaire.

En conséquence, on parlera de culture « sans intrant chimique ou de type biologique ». Par ailleurs, cette notion relève souvent plus d'un état d'esprit que d'une pratique formelle. Tant par le nombre d'exploitants que par la surface agricole entretenue correspondante, la pratique de la culture dite biologique enregistre une nette progression. 29,8% des exploitants

déclarent pratiquer une agriculture biologique sur 2,4% de la surface agricole entretenue. Il s'agit essentiellement de petites exploitations (6,8 hectares de SAU en moyenne) situées sur des terres coutumières pour 91,4% d'entre elles. Au travers de ces données, les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement semblent porter leurs fruits.

Exploitants ayant déclaré pratiquer une agriculture qu'ils considèrent comme « biologique »

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	évol.
nombre d'exploitants	113	771	305	444	317	128	735	1 343	82,7%
surfaces agricole entretenue correspondante (ha)	57	212	1 307	1 970	98	454	1 462	2 635	80,3%



4. ECOULEMENT DES PRODUITS

Le recensement quantifie les moyens de production agricole, les principales caractéristiques des exploitations et de leur environnement et les pratiques principales de conduite d'élevage, de culture ou de commercialisation des produits. Il ne donne pas d'indication sur les volumes produits. Ce chapitre relatif à l'écoulement des produits agricoles ne met donc en évidence que les différents modes d'écoulement des produits agricoles, sans rapport avec les volumes écoulés.

La valorisation des produits agricoles par leur transformation à la ferme semble régresser

En 2002, 524 exploitants, soit 9,4%, déclaraient transformer des produits agricoles à la ferme, ils ne sont plus que 283 (6,3%) en 2012. 194 transformation des produits végétaux et 94 produits animaux. Bien que la notion de transformation d'un produit soit subjective pour la plupart des enquêteurs comme des personnes questionnées (à partir de quel stade un produit est considéré comme transformé), cette pratique semble moins fréquente.

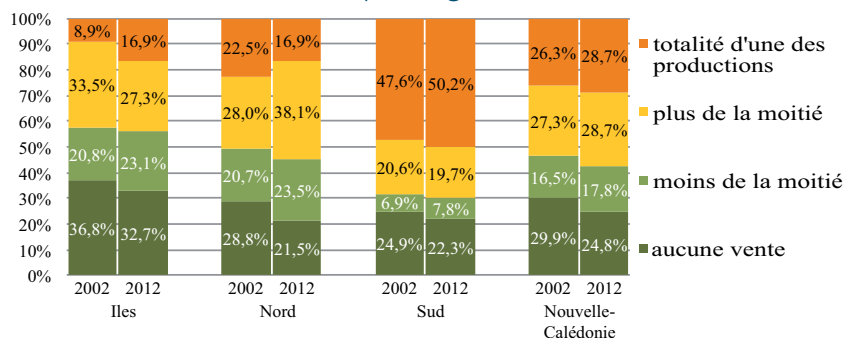
Quelques exploitations sont équipées avec du matériel spécifique à la transformation de leurs produits. Sur 300 apiculteurs recensés, 171 possèdent du matériel pour extraire le miel (42 en 2002). 199 exploitants déclarent posséder une tuerie sur leur exploitation (267 en 2002). 153 l'utilisent pour l'abattage de bovins, 34 pour les cerfs, 33 pour les porcins et 13 pour les ovins et les caprins.

Les 3/4 des exploitants vendent au moins une partie de leurs productions

En 2002, 3 906 exploitants (70,1%) vendaient au moins une partie de leurs produits¹. En 2012, ils sont 3 388, soit 75,2% de l'effectif total.

D'une façon générale, les exploitants vendant tout ou partie de leurs produits

Répartition des exploitations vendant leurs produits agricoles



sont proportionnellement plus nombreux en 2012 qu'en 2002.

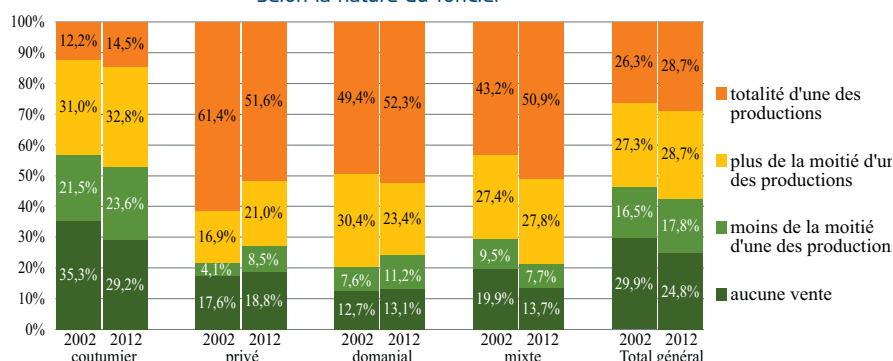
Les exploitations de la province des Iles Loyauté et de la province Sud présentent deux schémas opposés. En province des Iles Loyauté, l'activité commerciale est faible, seuls 44,2% des exploitants vendant au moins la moitié d'une de leurs productions, tandis qu'en province Sud, ils sont 69,9%, la vocation marchande des exploitations y étant plus marquée (voir tableau en page 118). La province Nord présente un schéma intermédiaire, représentatif de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. L'analyse de l'activité commerciale, croisée avec la nature du foncier, révèle une grande différence entre les exploitations ayant un foncier coutumier et celles ayant un foncier de droit privé.

72,6% des exploitations ayant un foncier de droit privé vendent au moins la moitié de l'une de leurs productions.

Elles ne sont que 47,3% sur des terres coutumières.

La proportion d'exploitations utilisant un foncier privé et ne vendant pas ou peu de produits (1/10ème tout au plus d'une production) est en augmentation, au contraire de celle relevant d'autres types de foncier. 326 sont dans ce cas, soit 7,2% des exploitations, elles étaient 277 soit 5,0% en 2002. Ces exploitations sont dotées de surfaces conséquentes, laissant penser qu'elles relèvent plus de fonctions sociales et environnementales, voire de placement financier, que d'un moyen de production. Une agriculture à titre secondaire semble donc se renforcer, avec des exploitations disposant de nombreux arbres fruitiers (sur 150 ha en moyenne), de nombreux chevaux (plus de 800) et de nombreuses ruches (600). Les deux tiers de ces exploitations sont situés entre Nouméa et Poya.

Répartition des exploitations vendant leurs productions agricoles selon la nature du foncier



¹ Les produits en question sont : les céréales, les légumes frais et les légumes de plein champ, les tubercules tropicaux, les fruits de verger, les fleurs et plantes ornementales, les bovins, les porcins, les ovins et les caprins, les cervidés, les équidés, les volailles, le bois, le coprah, la vanille, le miel, le santal et les autres produits (café, fourrages, épices, plantes aromatiques...).

Les circuits commerciaux varient selon la nature du produit

Pour chaque type de produit, les modes de commercialisation recensés sont les suivants :

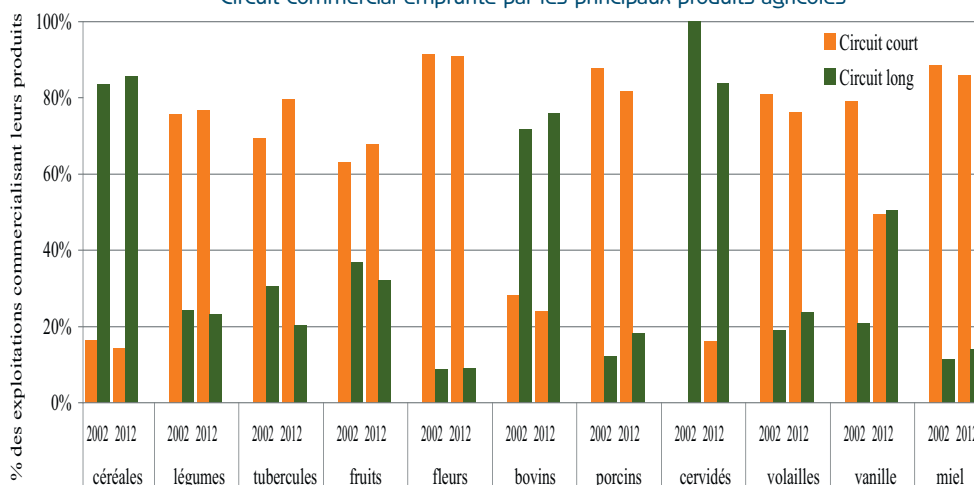
- **Les circuits courts :**
 - vente en bord de route
 - vente auprès de détaillants et vente directe (collectivités, restaurants, marché tribal ou communal, foires, particuliers...)

Les éleveurs de porcs utilisent plus fréquemment un circuit court, mais il s'agit essentiellement de petits producteurs possédant des élevages familiaux. Ceux préférant s'adresser à l'OCEF en première intention représentent un peu plus de 50% du cheptel des éleveurs possédant plus de 10 truies mères. On notera le changement de circuit adopté par les producteurs de vanille des Iles Loyauté, pré-

férant désormais écouler leur production auprès de la Maison de la Vanille plutôt que directement auprès du consommateur.

Les dons et échanges ont une place importante aussi bien dans l'économie des ménages que dans celle de l'agriculture. Difficiles à apprécier sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, une étude a toutefois été conduite en 2011 par l'institut agronomique néo-calédonien (IAC)

Circuit commercial emprunté par les principaux produits agricoles



NB : seul le nombre d'exploitations pratiquant tel ou tel type de vente est connu, mais pas les volumes commercialisés. L'extrapolation du nombre d'exploitations à de quelconques volumes ne doit pas être faite.

- **les circuits utilisant un ou des intermédiaires :**

- vente à un ou plusieurs groupements de producteurs, coopératives, groupement de professionnels
- vente au marché de gros, à un grossiste ou à une centrale d'achat, à l'OCEF
- vente à un ou plusieurs colporteurs

En fonction du type de produit, les modes de commercialisation utilisés varient. Ils peuvent dépendre de l'organisation de la filière, de l'existence ou non de structures de commercialisation ou d'éventuelles incitations pour favoriser certains circuits commerciaux.

Les producteurs de céréales, de bovins et de cervidés préfèrent utiliser des intermédiaires (coopératives et OCEF en l'occurrence) pour commercialiser leurs produits.

auprès d'un échantillon de ménages vivant en tribu, démontrant que les dons et échanges des produits agricoles, ainsi que ceux de la chasse, de la pêche et de la cueillette, représentent un peu plus du cinquième des ressources totales des tribus¹. Bien que de nombreux ménages enquêtés dans le cadre de cette étude ne fassent pas partie des exploitations agricoles telles que définies par le RGA et bien que les dons et échanges concernent également les ménages vivant en dehors des tribus, cette première approche valorise, au moins en partie, le poids des dons et échanges dans l'économie. Elle fait par ailleurs ressortir le rôle de cohésion sociale des dons et échanges de produits agricoles dans les tribus, que l'on peut élargir à l'ensemble du monde rural calédonien.

¹ L'agriculture en tribu, poids et fonctions des activités agricoles et de prélèvement - Enquête IAC - 2011.



5. GESTION DE L'EXPLOITATION

1 exploitant sur 3 indique recevoir les conseils d'un technicien

Les chefs d'exploitation indiquant être suivis ou recevoir les conseils d'un technicien d'un service provincial ou d'une autre structure (chambre d'Agriculture, association de producteurs, groupement professionnel ou autre), sont plus nombreux en 2012 qu'en 2002, et ceux souhaitant bénéficier d'un soutien technique sont deux fois moins nombreux. Le champ de l'assistance technique s'est notablement élargi dans les trois provinces.

20% des exploitations avaient une comptabilité en 2002, elles sont 27% en 2012

Le nombre d'exploitants suivant la gestion comptable de leur entreprise (comptabilité simple – recettes/dépenses – ou complète) augmente légèrement, à peine une centaine de plus qu'en 2002 (voir tableau en page 119).

Peu d'exploitations tiennent une comptabilité, un peu plus d'un quart, et cette lacune ne semble pas handicaper les autres. Parmi les 3 294 chefs d'exploitation ne tenant aucune comptabilité, seuls 258 en expriment le besoin.

Plus du quart des exploitants a une assurance agricole

Seules les assurances relatives aux moyens de production agricole ont été recensées. Sont donc exclues les assurances relatives aux habitations, aux véhicules de tourisme, à la maladie et aux retraites, etc.

Le nombre d'exploitations bénéficiant d'une assurance agricole est en légère régression, sauf en province Sud. En valeur relative, la part de ceux en bénéficiant progresse toutefois dans les trois provinces (voir tableau en page 121).

Répartition des exploitations bénéficiant d'un suivi technique

	province des Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
nombre d'exploitations bénéficiant d'un appui technique	132	208	479	549	629	612	1 240	1 369
% du total des exploitations	8,1%	17,1%	21,5%	32,4%	36,5%	38,4%	22,2%	30,4%
dont suivi par les services techniques provinciaux	80	164	326	391	483	492	889	1 047
dont suivi par des services techniques non provinciaux	52	144	153	229	146	135	351	508
nombre ne bénéficiant d'aucun appui technique	1 491	1 008	1 751	1 146	1 092	983	4 334	3 137
nombre souhaitant bénéficier d'un suivi technique	478	338	560	150	203	150	1 242	638

Nombre d'exploitations par province tenant une comptabilité

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
nombre d'exploitations ayant une comptabilité	97	50	526	461	506	701	1 129	1 212
%	6,0%	4,1%	23,6%	27,2%	29,4%	43,9%	20,3%	26,9%
nombre n'en ayant pas	1 526	1 166	1 704	1 234	1 215	894	4 445	3 294
nombre souhaitant en avoir	298	157	244	59	43	42	585	258

Nombre d'exploitations par province ayant une assurance agricole

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
nombre assurant les bâtiments et matériels seulement	4	30	57	218	189	586	250	834
nombre d'exploitations assurant les cultures et animaux seulement	44	52	407	405	144	491	595	948
nombre assurant bâtiments, matériels, cultures et animaux	17	29	134	146	345	350	496	525
nombre total d'exploitations ayant une assurance	65	53	598	477	678	727	1 341	1 257
% du nombre total d'exploitations	4,0%	4,4%	26,8%	28,1%	39,4%	45,6%	24,1%	27,9%

6. ENVIRONNEMENT DES EXPLOITATIONS

Eau et électricité: les exploitations sont mieux desservies

Fourniture en eau (voir tableau en page 109) :

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, les sièges d'exploitation semblent mieux desservis en eau qu'en 2002. Ces données sont toutefois à prendre avec prudence. Il semble en effet que le siège de l'exploitation ait

pu être confondu dans certains cas avec l'habitation du chef d'exploitation, au moins sur les Iles Loyauté où les champs, donc le siège de l'exploitation, sont très souvent éloignés de l'habitation principale (voir définition du siège de l'exploitation agricole en page 7).

Fourniture en électricité (voir tableau en page 109) :

L'accès à l'énergie électrique semble

également plus généralisé, un cinquième des sièges d'exploitation en étant dépourvu contre 34,8% en 2002. Mais, comme précédemment, ces chiffres sont à prendre avec prudence car il est fort possible que le siège de l'exploitation ait été confondu avec l'habitation du chef d'exploitation, en particulier sur les Iles Loyauté.

Pourcentage des exploitations dont le siège est approvisionné en eau :

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
réseau général	47,5%	85,1%	72,7%	60,7%	68,8%	73,5%	64,2%	71,8%
réseau individuel (1) ou mixte	7,8%	10,9%	20,9%	20,9%	26,1%	22,3%	18,6%	18,7%
pas d'eau	44,7%	3,9%	6,4%	18,4%	5,1%	4,1%	17,2%	9,5%

(1) pompage en rivière, puits ou forage, impluvium etc...

Pourcentage des exploitations dont le siège est approvisionné en électricité :

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
réseau général	43,3%	87,3%	57,2%	44,1%	70,7%	76,6%	57,3%	67,3%
réseau individuel (1)	3,3%	6,7%	8,3%	15,6%	11,6%	14,2%	7,9%	12,7%
pas d'électricité	53,3%	6,0%	34,5%	40,2%	17,7%	9,2%	34,8%	20,0%

(1) groupe électrogène, énergie solaire, éolienne...

